



U - PANTHÉON - SORBONNE -
UNIVERSITÉ PARIS 1

C.I.P.C.E.A

Prép'ENA Paris I - ENS

**Centre commun de préparation aux concours
de la haute fonction publique**

Directeurs :

Gérard Marcou, agrégé de Droit public, professeur à l'université Paris 1
Stéphane Israël, conseiller référendaire à la Cour des comptes, professeur associé à l'ENS Ulm

Responsable administrative :

Chantal Jolly

OBJECTIFS ET DEBOUCHES

Depuis la rentrée de 2005, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'Ecole Normale Supérieure (Ulm) unissent leurs efforts en établissant un centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique : Prép'ENA Paris 1 – ENS. Signée le 28 juin 2005 par le président de l'université Paris 1 et le directeur de l'ENS Ulm, une convention précise les modalités de cette coopération.

L'objectif est d'offrir aux étudiants le maximum de chances d'être reçus au concours externe de l'ENA et aux autres concours de même niveau (Quai d'Orsay, assemblées parlementaires, Banque de France, Administrateur territorial...). En particulier, le concours d'administrateur territorial donne accès aux plus hautes fonctions de l'administration des collectivités territoriales, dont les compétences ont été élargies par les réformes successives de la décentralisation.

L'ENA apporte son soutien moral et financier à cette formation et à la coopération entre l'université Paris 1 et l'Ecole normale supérieure.

Sur le plan administratif, Prép'ENA Paris 1 - ENS fait partie du Centre de Préparation aux Concours de l'Enseignement et de l'Administration (CIPCEA) de l'université Paris 1. La gestion financière en est assurée par le Centre d'éducation permanente (CEP) de l'université Paris 1.

La direction et la responsabilité pédagogique de la préparation sont assurées conjointement par Gérard Marcou, professeur, agrégé de Droit public, à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et par Stéphane Israël, conseiller référendaire à la Cour des Comptes et professeur associé à l'ENS Ulm.

Les étudiants s'inscrivent en spécialité « Administration générale », branche professionnelle de la mention « Droit public » du master « Droit » de l'université Paris 1. Cette spécialité est ouverte au titre de la formation continue, et n'est organisée qu'au niveau de la deuxième année de master (niveau M2).

Le master élargit les possibilités offertes aux étudiants. Le débouché principal qui est visé est la réussite au concours de l'ENA ou à d'autres concours comparables. Mais le master est un grade universitaire qui valide un niveau de formation et de compétence ; il permet éventuellement aux étudiants de viser des emplois de contractuels dans le secteur public ou dans des bureaux d'étude travaillant pour le secteur public. Il leur ouvre la possibilité de se réorienter vers la filière recherche, en vue d'une inscription en thèse, sous réserve de l'avis favorable du conseil scientifique de l'école doctorale compétente.

Les enseignements sont assurés par des professeurs de l'université Paris 1 et des hauts fonctionnaires. Cinq professeurs associés de l'université Paris 1, et un professeur associé de l'ENS Ulm, recrutés dans la haute fonction publique, apportent leur concours à Prép'ENA Paris 1 – ENS.

CONDITIONS D'ACCES

Les conditions d'accès à la spécialité de master et à la préparation au concours sont identiques. Les inscriptions sont distinctes, mais les étudiants n'acquittent les droits qu'une seule fois. Un étudiant ayant obtenu le master mais ayant échoué au concours pourra se réinscrire à la préparation aux concours s'il le désire, sous réserve de l'examen de son dossier.

La formation s'adresse en priorité aux étudiants titulaires d'une maîtrise (M1) ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Rappelons toutefois que, pour se présenter au concours externe d'entrée à l'ENA, il faut avoir moins de 28 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Pour se présenter à ce concours, il suffit d'être titulaire au minimum d'une licence. Dans la pratique, la quasi-totalité des reçus à l'ENA sont titulaires d'une maîtrise ou d'un diplôme de troisième cycle, ou sont diplômés d'une grande école. En outre, pour être admis à concourir à l'ENA externe, il faut avoir moins de 28 ans au 1^{er} janvier de l'année du concours. Prép-ENA Paris I-ENS ne prépare pas aux concours internes de la haute fonction publique.

Le concours de l'ENA et les concours assimilés réclament un niveau élevé et une préparation intensive, en raison:

- de la diversité des matières du programme;
- du niveau de connaissances exigé pour chacune de ces matières;
- du niveau de culture générale attendu des candidats;
- des méthodes de travail indispensables à une préparation efficace.

En fonction de leurs études antérieures, tous les étudiants doivent fournir un effort particulier de mise à niveau dans des matières nouvelles, afin de se porter au niveau des exigences du concours.

Le centre commun de préparation aux concours de la haute fonction publique est ouvert aux étudiants de toutes les **universités**, des **départements**, des **différents I.E.P.**, des **écoles d'ingénieurs**, de **gestion** et de **commerce**, aux **normaliens** des trois écoles normales supérieures (Ulm, Cachan, LSH).

SELECTION DES ETUDIANTS DEMANDANT LEUR INSCRIPTION

En 2006-2007 90 étudiants pourront être accueillis en master et en cycle de préparation aux concours.

L'inscription est conditionnée par une procédure unique de sélection.

Les étudiants en attente du diplôme leur permettant de s'inscrire peuvent engager la procédure de sélection. Leur inscription ne pourra être effective qu'après l'obtention de ce diplôme.

Cette procédure de sélection répond à un triple objectif:

- vérifier la motivation des étudiants;
- vérifier que les étudiants présentent le niveau de formation initiale indispensable pour se préparer avec des chances de succès au concours;
- constituer une classe de niveau suffisamment homogène pour que tous puissent être soumis au niveau d'exigence le plus élevé.

L'inscription est conditionnée, dans la limite des places disponibles, par la note obtenue à l'épreuve de sélection, qui est une dissertation de Culture générale de 5 heures, et par l'examen du dossier du candidat.

L'épreuve de sélection, organisée en juillet pour l'année universitaire suivante, prend la forme d'une dissertation de culture générale d'une durée de 5 heures, portant sur l'évolution générale politique et sociale du monde ainsi que sur le mouvement des idées depuis le milieu du XVIIIème siècle jusqu'à nos jours ;

Cette épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude des candidats à s'exprimer avec clarté et précision, et à organiser leurs connaissances en fonction des exigences formelles de la dissertation au concours externe d'entrée à l'ENA.

Les sujets proposés depuis 2000 sont les suivants :

- « *La culture est-elle l'affaire de l'Etat ?* »
- « *Face aux mutations contemporaines, nous faut-il repenser et redéfinir la famille ?* »
- « *La citoyenneté ne trouve-t-elle à s'exercer que dans le cadre de la nation* »
- « *Secret et transparence dans les sociétés occidentales* »
- « *Le respect de la différence* »
- « *La dépolitisation est-elle une fatalité ?* »

Toutefois, pourront être inscrits sur la base de l'examen de leur dossier, sans passer l'épreuve de sélection, dès lors qu'ils satisfont aux conditions requises pour se présenter à l'un des concours visés ci-dessus:

- les élèves et anciens élèves des Ecoles normales supérieures titulaires au moins d'une maîtrise ou d'une première année de master et qui sont au moins en deuxième année de scolarité en Ecole normale supérieure, ainsi que les étudiants admis à préparer le diplôme de l'ENS ayant acquis 36 ECTS à l'ENS et obtenu un master 2 ;
- les étudiants de l'université Paris 1 ayant obtenu la mention Bien à un master 1 ou à un master 2, en droit, science économique, science politique ou science de gestion, ou qui, ayant obtenu leur dernier diplôme à l'université Paris 1, auront réussi l'agrégation de sciences économiques et sociales ;
- les étudiants autorisés à redoubler.

ORGANISATION DE LA FORMATION

La formation est organisée conformément aux dispositions réglementaires applicables aux masters de spécialité professionnelle, et notamment sur une base semestrielle. Organisée seulement au niveau M2, elle s'étend sur deux semestres.

Le programme du master suit le programme des grands concours administratifs. S'y ajoutent des enseignements relatifs à des épreuves spécifiques de concours autres que celui de l'ENA, mais de même niveau ; ces matières peuvent être intégrées au programme du master comme matières à option (v. infra).

La formation se déroule de début octobre à juin (30 semaines). Elle est précédée en septembre d'enseignements intensifs de mise à niveau en droit public, en économie et en histoire

contemporaine pour les étudiants qui en auront besoin. Elle est complétée par un tutorat et un entraînement aux épreuves orales d'admission après les épreuves écrites des concours, sous la forme d'oraux blancs et de conseils méthodologiques.

La formation comporte chaque semaine une vingtaine d'heures d'enseignement (594 heures sur l'année) et, à partir de novembre, un galop d'essai correspondant à une épreuve écrite de concours. En outre deux concours blancs sont organisés, sur une semaine, en janvier et en juin. Le calendrier des concours blancs tiendra compte du calendrier des principaux concours administratifs de niveau comparable.

Selon les matières, l'enseignement se compose d'une direction d'études et d'une conférence de méthode, ou seulement d'une conférence, par séquences d'une heure trente ou de deux heures.

La direction d'étude a pour objet la présentation, sous la forme de cours magistraux, des questions d'actualité de la discipline jugées les plus importantes dans la perspective des concours, en les rattachant aux connaissances fondamentales ; elle n'a pas pour objet de couvrir de manière exhaustive l'ensemble de la matière. Elle est assurée par des professeurs d'université et des professeurs associés (hauts fonctionnaires).

La conférence de méthode a pour objet de travailler l'ensemble de la matière au travers d'une série de sujets choisis et traités en fonction des exigences méthodologiques des épreuves écrites ou orales des différents concours (dissertation, commentaire sur dossier, épreuve orale). De jeunes hauts fonctionnaires, pour la plupart issus de l'ENA, assurent les conférences de méthode.

En plus des directions d'étude et des conférences de méthode, chaque étudiant est invité à choisir parmi les maîtres de conférences et les professeurs associés un tuteur qui sera son référent pendant l'année.

Les étudiants sont évalués par un jury universitaire à la fin de chaque semestre, selon les modalités fixées par le règlement du master. Le grade et le diplôme de master sont délivrés sur la base des résultats obtenus. Il est également tenu compte de l'assiduité aux différents enseignements.

Des conférences de méthode optionnelles sont proposées aux étudiants pour la préparation d'épreuves spécifiques à certains concours : deux conférences pour les concours des assemblées parlementaires (Droit constitutionnel, Droit parlementaire) et une conférence pour le concours d'administrateur territorial (Gestion territoriale). Une de ces matières peut être choisie comme matière d'option pour le master.

La formation est complétée par des conférences d'actualité, qui permettent aux étudiants d'entendre et de rencontrer des personnalités invitées à présenter un sujet important d'actualité. Ces conférences sont organisées par M. Aquilino Morelle, IGAS, professeur associé à l'université Paris 1. Au cours des années 2004-2005 et 2005-2006 ont été invités :

- Jean de Kervasdoué, professeur au CNAM et ancien directeur général des hôpitaux;
- Marcel Pochard, conseiller d'Etat, ancien directeur général de l'administration et de la fonction publique ;
- André Kaspi, professeur à l'université Paris 1, Département d'Histoire, spécialiste des Etats-Unis ;
- Hubert Védrine, ancien ministre des affaires étrangères ;
- François Roussely, ancien directeur général d'EDF ;

- P-J Bozo, Directeur Général de "Vingt Minutes" ;
- Manuel Valls, Député et Maire d'Evry ;
- Patrick Weil, Directeur de recherche au CNRS – Paris I ;
- E. Caniard, membre de la Haute autorité de la santé

Les conférences d'actualité sont ouvertes aux étudiants des ENS et aux étudiants de l'université Paris 1 inscrits dans les autres masters.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à la réglementation relative aux masters, la formation est organisée en semestres et les enseignements sont regroupés en unités d'enseignement, auxquelles correspondent des crédits européens du niveau M2.

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Total	Coeff.	Crédits
Semestre 3					
UE n° 1 :	38	49	87	4	10
Droit public (I)	14	26	40	2	5
Questions sociales (I et II)	24	23	47	2	5
UE n° 2 :	34	66	100	5	10
Questions économiques (I)	20	20	40	2	4
Questions européennes (I)	14	26	40	2	4
LV1 (au choix : anglais, allemand, espagnol, russe)		20	20	1	2
UE n° 3 :	34	82	116	5	10
Culture générale (I)	14	26	30	2	4
Finances publiques	20	36	56	2	4
Matière au choix (I) dans la liste suivante :		20	20	1	2
- Droit parlementaire					
- Droit civil					
- Géographie					
- LV2 (au choix : anglais, allemand, espagnol, russe)					
Volume semestriel par étudiant	106	197	303	14	30

Intitulé des UE et des enseignements	CM	TD	Total	Coeff.	Crédits
Semestre 4					
UE n° 1 :	26	69	95	5	10
Droit public (II)	14	26	40	2	4
Questions sociales (III)	12	23	35	2	4
LV 1 (au choix, mais même langue qu'au semestre 1 : anglais, allemand, espagnol, russe)		20	20	1	2
UE n° 2 :	34	46	80	4	10
Questions économiques (II)	20	20	40	2	5
Questions européennes (II)	14	26	40	2	5
UE n° 3 :	34	82	116	5	10
Culture générale (II)	14	26	40	2	4
Questions internationales	20	36	56	2	4
Matière au choix (II) dans la liste suivante :		20	20	1	2
- Droit constitutionnel					
- Science politique et administrative					
- Gestion territoriale					
- LV2 (au choix : anglais, allemand, espagnol, russe, autres langues en accord avec d'autres formations)					
Volume semestriel par étudiant	94	197	291	14	30

NB :

- 1) Compte tenu des programmes de concours, les semestres des unités d'enseignement et la durée de certains enseignements ne peuvent pas coïncider complètement. C'est ainsi que les conférences de Questions internationales devront commencer au cours du premier semestre, bien que cette matière ne donne lieu à validation pour le master qu'à la fin du second semestre, tandis que les conférences de finances publiques, devront se poursuivre au cours du second semestre, bien que cette matière ne donne lieu à validation pour le master qu'au premier semestre.
- 2) Des séances d'actualisation des connaissances auront lieu en septembre et en octobre de l'année du concours pour les matières des épreuves d'admission.
- 3) Les volumes horaires présentés dans le tableau ci-dessus sont susceptibles d'évolutions limitées, au titre de la préparation aux concours, en fonction des choix pédagogiques qui seront faits par les différentes équipes d'enseignants pour chacune des matières.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS DANS LE CADRE DU MASTER

1) Modalités de contrôle des connaissances

1. L'examen est organisé après chaque semestre d'enseignement.
2. Le contrôle des aptitudes et des connaissances comporte des épreuves écrites et un contrôle continu.
3. L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Il ne peut être toléré plus de 2 absences justifiées par semestre en conférences de méthode.

2) Notation des épreuves

Epreuves théoriques

- 1° Une épreuve écrite de dissertation de 5 heures, notée sur 40, dans les matières suivantes : Droit public (I) et (II) ; Culture générale (I) et (II) ; Questions économiques (I) et (II) ;
- 2° un contrôle continu (noté sur 40) en Questions internationales ;
- 3° une épreuve de dissertation (adaptée si le choix de la matière porte sur une langue vivante) de 5 heures, notée sur 20, dans la matière à option choisie dans l'UE3 au premier et au second semestre (sauf Gestion territoriale)

Epreuves pratiques

- 1° Une épreuve écrite sur dossier (notée sur 40) ou un contrôle continu (notée sur 40), au choix de l'étudiant en Questions sociales et en Questions européennes ; toutefois, le choix d'un type d'épreuve dans une matière impose l'autre type d'épreuve dans l'autre matière ;
- 2° un contrôle continu (notée sur 40) en Finances publiques ;
- 3° un contrôle continu en langue vivante (notée sur 20) à la fin de chaque semestre ;
- 4° pour les étudiants ayant choisi Gestion territoriale en option : une épreuve écrite sur dossier.

NB : les modalités précises de contrôle continu seront définies par matière avant le début des enseignements et communiquées aux étudiants.

3) Conditions d'obtention du diplôme

1. La délivrance du diplôme de master est subordonnée à la validation des deux semestres d'enseignement.

Toutefois, le jury du second semestre peut procéder à la compensation entre les deux semestres. A cet effet, il peut faire usage de points de jury.

2. Le semestre d'enseignement est validé dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

Pour le calcul de la moyenne, il est tenu compte des coefficients attribués à chaque épreuve.

3. La validation d'un semestre entraîne l'attribution des crédits européens correspondants.

4. La défaillance à une épreuve fait obstacle à la validation du semestre.

4) Attribution du grade de master

1. La validation du diplôme de master confère le grade de master en Droit, mention Droit public, spécialité professionnelle Administration générale.

2. Le diplôme est assorti des mentions suivantes en fonction des notes obtenues en deuxième année de master pour l'ensemble de l'année :

- Passable, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10
- Assez bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 13
- Bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 15
- Très bien, lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 17

3. Le diplôme de master professionnel ne peut être délivré qu'après validation de l'aptitude à maîtriser au moins une langue vivante étrangère. Cette validation est effectuée dans les conditions définies par l'Université.

4. Supplément au diplôme :

Le diplôme de master est accompagné de l'annexe descriptive mentionnée au 4° de l'article 2 du décret du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

5. Redoublement :

En ce qui concerne le master, le redoublement d'un semestre ou de l'année ne peut être accordé qu'à titre exceptionnel par décision du Président de l'Université sur proposition du responsable du diplôme ; dans ce cas, l'étudiant conserve les UE acquises et peut conserver sur sa demande les notes obtenues en vue d'une UE restant à acquérir.

RESULTATS

Les résultats de la promotion 2004-2005 (45 étudiants) ont été les suivants :

- Concours de l'ENA : 7 admissibles, 3 admis
- Concours des affaires étrangères : 3 admissibles, 3 admis ;
- Concours d'administrateur territorial : 6 admissibles, 4 admis

Les résultats de la promotion 2005-2006 (90 étudiants) aux différents concours seront connus à partir de l'automne 2006.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique fait appel aux professeurs de l'université Paris 1 ou de l'ENS et à des fonctionnaires des grands corps recrutés par l'ENA ou par des concours de même niveau.

Tous les étudiants suivent en un seul groupe les directions d'études (cours magistraux – CM) ; ils sont en revanche distribués en deux classes pour les conférences de méthode (TD dans le tableau), sauf pour les matières à option, les conférences de langues vivantes autres que l'anglais et les conférences optionnelles.

Matière	Directions d'études		Conférences de méthode	
	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Droit public	Jean-Claude Colliard Gérard Marcou Olivier Schrameck	Professeur de Science politique, UP1, UFR 11 Professeur de Droit public, UP1, UFR01 Conseiller d'Etat, professeur associé UP1	Damien Botteghi Stéphane Bredin Stéphane Hoynck Matthias Fekl	Auditeur CE Auditeur Ccomptes Auditeur CE Conseiller TA Paris
Questions économiques	Christian de Boissieu Christine Erhel Laurent Menard	Professeur, UP1, UFR02, Président délégué du Conseil d'analyse économique MCF UP1, UFR02 MINEFI, sous-directeur de la ville de Paris	Luc Eyraud Olivier Lacoste Sébastien Raspiller Cyril Nouveau	MINEFI - DGTPE SGAE MINEFI - DGTPE MINEFI - DGTPE
Culture générale	Arnaud Teyssier	Inspecteur général de l'Administration, Directeur du CEP (Ministère de l'Intérieur)	Christophe Giolito Edouard Geffray Michel Eltchaninoff Alexis Chabot	Auditeur CE Auditeur CE PRAG Philo PRAG Histoire
Questions européennes	Marie-France Christophe-Tchakaloff Stéphane Rodrigues	Professeur de Droit public, UP1 UFR07 MCF Droit public UP1 UFR07, avocat Bruxelles	Bruno Alomar Sébastien Daziano Christophe Garat Maximilien Queyranne	MINEFI DGCCRF Intérieur, sous-préfet Auditeur Ccomptes Auditeur Ccomptes
Questions sociales	François Gaudu Alain Gubian Danièle Jourdain-Menninger	Professeur Droit du travail UP1, UFR12 Directeur DISEP et directeur DIFI - ACOSS Inspectrice générale IGAS, professeure associée UP1, UFR 12	Laurent Cyterman Jean-Baptiste Gourdin David Gruson Julien Perlat Marie-Anne Toupin Thomas Wanecq	Ministère Emploi et cohésion sociale Auditeur Ccomptes Auditeur Ccomptes CRAMIF Auditrice Ccomptes Inspecteur IGAS

Matière	Direction d'études		Conférences de méthode	
	Noms	Fonctions	Noms	Fonctions
Questions internationales	Hélène Ruiz Fabri	Professeure de Droit international, UP1, UFR07	Julien Aubert Jay Dharmadhikari Yannick Prost Jean-François Pactet	Auditeur Ccomptes Conseiller MAE DRT, Ministère de l'emploi Conseiller MAE
Finances publiques	Michel Bouvier	Professeur de Finances publiques UP1, UFR01, directeur GERFIP	Gautier Bailly Julien Goubault Stéphane Israel	MINEFI, DRB Auditeur Ccomptes CR Ccomptes, professeur associé ENS Ulm Ccomptes
	Marie-Christine Esklassan	Professeure de Finances publiques, UP1, UFR01	Christophe Strassel	
Gestion territoriale	Marine Dorne-Corraze	Adm. territ. HC, conseillère Comité directeur CDC	Loïc Robert	Adm. territ. CG Essonne
Science politique et administrative			Fabrice Hamelin	Charge de recherche INRETS, GARIG
Droit civil			Jérôme Pansier	Magistrat TGI Bobigny
Géographie			Jean-Marie Théodat	PRAG MCF UP1 UFR 08
Droit parlementaire			Sophie Debail	Admin. AN
Droit constitutionnel			Xavier Plée	Admin. AN
Anglais			François Kersaudy	Professeur UP1 SEGLAS
Allemand			Françoise Breithaupt	PRAG UP1 SEGLAS
Espagnol			Paulo Amblat	MCF UP1 SEGLAS
Russe			Philippe Comte	PRAG, MCF UP1 SEGLAS
Conférences d'actualité	Aquilino Morelle	IGAS, professeur associé UP1		

ADMINISTRATION

Responsable administrative : Mme Chantal Jolly

Siège de Prép'ENA Paris 1 - ENS
1 rue d'Ulm, 75005 - Paris

Adresse postale : 12, place du Panthéon, 75231 – Paris cedex 05

Téléphone : 01 44 07 79 35 ; fax : 01 44 07 76 63
Adresse électronique : cipcea@univ-paris1.fr

Site web : <http://www.univ-paris1.fr>: les informations relatives à Prép'ENA Paris 1 – ENS sont mises à jour en ligne régulièrement.

Le retrait des dossiers et les inscriptions se font au siège de Prép'ENA Paris 1 – ENS.

Le dossier d'inscription peut également être téléchargé en ligne.

Les étudiants trouvent au siège de Prép'ENA Paris 1 – ENS une salle d'information et de documentation. Ils peuvent y consulter divers ouvrages de référence et les annales des concours, et emprunter des documents pédagogiques. Ils disposent d'un Intranet à leur usage exclusif et pour leurs relations avec les enseignants.

Les étudiants ont également accès à la Bibliothèque Cujas dans les conditions applicables aux étudiants inscrits en M2, ainsi qu'aux bibliothèques de l'Ecole normale supérieure, dans les conditions prévues par le règlement de ces bibliothèques.

Ils ont également accès au centre de restauration de l'ENS Ulm.

COÛT

Pour l'année universitaire 2006-2007, les droits d'inscription en spécialité professionnelle « Administration générale » du master Droit, mention Droit public, et en cycle de préparation au concours de l'ENA s'élèvent à : 1.000 euros.

Les étudiants doivent en outre acquitter les droits généraux d'inscription en master à l'université (incluant la protection sociale), soit 190 euros pour 2005-2006

Les étudiants peuvent bénéficier de bourses sous certaines conditions :

1. Sur critères sociaux, de mérite, de service public : consulter le site www.cnous.fr
2. Une aide financière de l'ENA peut-être accordée aux étudiants inscrits à Prép'ENA Paris 1 – ENS. Les dossiers sont à retirer 1 rue d'Ulm en septembre.